

Substances psychotropes
**Un atelier clandestin spécialisé
dans le remplissage de gélules démantelé à Annaba** P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7039 - SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Agriculture
**Les dattes algériennes
exportées vers
plus de 90 pays** P04

**Mandats d'arrêt contre Netanyahu
et son ancien ministre de la Défense**

La décision historique du CPI



Lire en page 03

R07

ORAN

Respect de l'hygiène environnementale et préservation des voies
Problématique autour de la «délimitation» des chantiers

Antibiotiques

**Nécessité d'agir contre l'utilisation excessive
et l'automédication**

Port d'Oran

Plus de 08 millions de T de marchandises traitées en 09 mois



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Comité des points focaux du MAEP

Mme Mansouri préside les travaux de la 38ème réunion



La secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Mme Selma Bakhta Mansouri, a présidé les travaux de la 38ème réunion du Comité des points focaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, tenue à Alger par visioconférence dans le cadre de la présidence algérienne du Forum des chefs d'Etat et de Gouvernement du mécanisme pour la période allant de février 2024 à février 2026, indique jeudi un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. La réunion, tenue en présence de la Directrice exécutive du Secrétariat continental du MAEP, l'ambassadrice Marie-Antoinette Rose Quatre,

a porté sur "plusieurs points, dont les principales initiatives du mécanisme, y compris le développement du plan stratégique 2025-2028 et du projet de rapport sur la gouvernance en Afrique pour 2025, la création de l'Agence africaine de notation, et l'examen du projet d'ordre du jour du 3e Sommet extraordinaire et du 34e Sommet ordinaire du Forum des chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP, prévus mi-février prochain à Addis-Abeba", selon le communiqué. Pour rappel, la Directrice exécutive du Secrétariat continental du MAEP, Mme Marie-Antoinette Rose Quatre, a été reçue, mercredi, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de président du Forum des chefs d'Etat et de Gouvernement du mécanisme.

Bourse d'Alger

Entrée prochaine de la première startup

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB) a récemment accordé le visa pour l'ouverture du capital de la première startup en vue de son entrée à la Bourse d'Alger, a indiqué le président de la commission, Youssef Bouzenada, estimant cela comme un signe de l'intérêt croissant des acteurs économiques pour le marché financier. Dans une déclaration à l'APS, M. Bouzenada a précisé que "le feu vert a récemment été donné pour l'ouverture du capital d'une startup, opérant dans le domaine des services, afin de l'introduire sur le marché de

la croissance de la Bourse d'Alger". Il s'agit de la plateforme de consultations électroniques "Moustachir", qui met en relation des entrepreneurs et des entreprises économiques avec des consultants algériens et étrangers actifs dans divers domaines (droit, exportation et importation, intelligence artificielle, etc...). La COSOB a également reçu, récemment, des demandes de plusieurs PME exprimant leur intention d'intégrer la Bourse, selon M. Bouzenada, soulignant que "les dossiers de ces entreprises opérant dans le domaine industriel sont en cours d'étude".

Droits de l'enfant

Le CNDH salue l'attachement profond de l'Algérie aux chartes internationales

Le Conseil national des droits de l'Homme a salué, "l'attachement profond" de l'Etat algérien aux chartes internationales garantissant les droits de l'enfant, ainsi que les réformes des lois nationales visant à assurer une protection globale des enfants, renforcer les sanctions contre les violences à leur encontre et les protéger contre l'exploitation et le travail forcé, a indiqué, mercredi, un communiqué du CNDH. A l'oc-

casion de la célébration de la Journée mondiale de l'enfance, le 20 novembre de chaque année, le CNDH a précisé que l'Algérie "en sus de ses efforts pour protéger les droits de l'enfant, a mis en place un programme ambitieux en faveur des enfants aux besoins spécifiques". Le législateur algérien a "consacré une protection juridique complète et globale pour les enfants contre toutes formes de violence et de danger. Il a

Assemblée parlementaire de l'OTAN

Le Conseil de la nation prend part à Montréal à la 70ème session

Le Conseil de la nation prend part, depuis vendredi à Montréal (Canada), à la 70ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, a indiqué un communiqué de la chambre haute du Parlement. "Chargés par M. Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, M. Aissa Naili, président de la commission de la défense nationale, et M. Lakhdar Moulay Saadoun, membre du Conseil de la nation, prendront part à la 70ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN", a précisé la même source. A l'ordre du jour des travaux de cette session, prévue jusqu'à lun-

di prochain, figurent "l'examen des rapports des commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire et de son Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient, concernant des thèmes tels que la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, la stimulation du progrès technologique et les moyens de tirer parti d'une utilisation responsable de l'IA dans le domaine militaire", selon le communiqué. Le Parlement algérien prend part régulièrement aux réunions de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, en sa qualité de "membre partenaire méditerranéen", rappelle la même source.

COP29

Bakhouche participe à Bakou au dialogue des hauts responsables des douanes



Le Directeur général (DG) des Douanes, le général-major Abdelhafid Bakhouche a pris part, mercredi à Bakou, au "Dialogue des hauts responsables des douanes", tenu dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), a indiqué un communiqué de la Direction générale des douanes (DGD). Lors de cette rencontre placée sous le thème "Douanes vertes", M. Bakhouche a tenu à mettre en exergue les principaux défis auxquels sont confrontés les responsa-

bles des douanes, ainsi que leur rôle essentiel dans la facilitation du commerce international de manière "durable", en respectant les normes environnementales. Il a, par là même, souligné le rôle clé des douanes dans la mise en œuvre des politiques environnementales. En contrôlant les flux de marchandises, les douanes peuvent contribuer à la lutte contre le commerce illicite de produits nuisibles à l'écosystème et à la promotion des échanges de technologies vertes en coordination avec leurs partenaires, a-t-il soutenu.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Mandats d'arrêt contre Netanyahu et son ancien ministre de la Défense

La décision historique du CPI

Par B.Habib

Verdict sans appel que celui rendu par la Cour pénale internationale (CPI) sur les crimes contre l'humanité commis par l'entité sioniste dans la bande de Ghaza depuis le 8 octobre 2023. Décidément, le monde de Benjamin Netanyahu jusque-là tapissé dans l'ombre, se rétrécit considérablement. Il a dû subir un bouleversement incroyable et historique. Des mandats d'arrêt ont été, en effet, prononcés contre le Premier ministre israélien, son ministre de la Défense, Gallant ainsi que d'autres responsables du gouvernement sioniste. Une position saluée par les pays du monde libre mais contestée par Israël qui tente, par tous les moyens et les subterfuges, à s'en défendre. Une position qui, en plus, d'avoir fait honneur à cette Cour de justice internationale, a fait suite, à un verdict précédent, rendu par la même Cour qui a constaté de «graves violations par Israël du droit international sur sa guerre contre Ghaza et l'occupation «illécite» des territoires palestiniens. La décision de la CPI est applicable en premier lieu par les pays membres de la Cour mais elle pourrait éventuellement être extensible à d'autres pays qui ont déposé des plaintes à la CPI. Une bien malheureuse et triste fin pour l'homme aux mains tachées de sang des milliers de Palestiniens dont des femmes et des enfants, pendant sa guerre contre Ghaza. A travers ce verdict, le monde libre respire enfin et croit dur comme fer qu'il y a effectivement une justice. La Cour a émis, jeudi, des mandats d'arrêt contre le "chef du gouvernement" d'occupation sioniste, le dénommé Benjamin Netanyahu et son ancien "ministre" de la Défense, Yoav Gallant. "La Chambre a émis des

mandats d'arrêt contre deux individus, Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au moins à partir du 8 octobre 2023 jusqu'au 20 mai 2024 au moins, jour où l'accusation a déposé les demandes de mandats d'arrêt", a déclaré, dans un communiqué, la CPI, qui siège à La Haye. Les mandats d'arrêt ont été classés "secrets", afin de protéger les témoins et de garantir la conduite des enquêtes, a déclaré la Cour. Mais "la Chambre considère qu'il est dans l'intérêt des victimes et de leurs familles qu'elles soient informées de l'existence des mandats", a-t-elle expliqué. Netanyahu n'aura plus aujourd'hui plus personne contre qui pour s'en prendre, lui qui est de plus en plus esseulé et livré à son sort. Pour rappel, le procureur de la CPI, Karim Khan, avait demandé en mai à la Cour de délivrer des mandats d'arrêt contre le dénommé Netanyahu et son "ministre" de la Défense de l'époque, Gallant, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis dans la bande de Ghaza. "Sur la base des éléments de preuve recueillis et examinés par mon bureau, j'ai des motifs raisonnables de croire que Benjamin Netanyahu" et le "ministre" de la Défense du gouvernement d'occupation "portent la responsabilité pénale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur le territoire de l'Etat de Palestine (dans la bande de Ghaza) à partir du 8 octobre 2023 au moins", avait déclaré dans un communiqué le procureur de la CPI. Le communiqué avait cité, entre autres, "le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre en tant que crime de guerre, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la

santé, l'homicide intentionnel, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que crime de guerre, l'extermination et/ou le meurtre en tant que crime contre l'humanité, la persécution en tant que crime contre l'humanité et d'autres actes inhumains en tant que crime contre l'humanité". Le sinistre Netanyahu actuellement en mauvaise posture doit répondre à ses actes devant la Cour de justice internationale. Ses visites à l'étranger sont aujourd'hui surveillées parce qu'il pourrait être arrêté à n'importe quel moment et dans n'importe quel pays si celui-ci en vient à appliquer à la lettre la décision de la CPI. Une lourde responsabilité est portée sur le dos par le gouvernement israélien et son armée qui doivent faire face, en plus, à l'affront des familles des otages israéliens, restant détenus par Hamas. Pour sa part, l'Algérie s'est félicitée "vivement" des mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) contre deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la bande de Ghaza, a indiqué, jeudi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. "Cette mesure que l'Algérie n'a eu de cesse de réclamer par la voix du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, constitue un pas important et une avancée concrète vers la fin de décennies d'immunité et d'impunité dont a bénéficié l'occupant israélien alors qu'il se livrait à des crimes contre le peuple palestinien et dans l'ensemble des pays de la région", lit-on dans le communiqué. Afin de rendre justice au peuple palestinien et de le protéger, "l'Algérie exhorte les membres de la communauté internationale, notamment les Etats membres de la CPI, à prendre les mesures requises et nécessaires à l'exécution de ces mandats d'arrêt et à laisser la justice internationale suivre son cours", ajoute la même source.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Mandat d'arrêt contre Netanyahu

Pour le moment, il y a un mandat d'arrêt contre Netanyahu. Cette fois, c'est vrai! Il ne s'agit pas: chers messieurs/dames, d'une blague ou d'une boutade politique émise par un journaliste en quête d'un scoop médiatique. La première interrogation qui s'y impose, c'est de savoir comment le sionisme international va-t-il réagir à cet événement? Attention! Il ne faut pas oublier que c'est une première depuis la fondation de l'entité sioniste, il y a plus de 70 ans de cela que l'humanité va vivre un événement, hors pair. Ce n'est pas un repentir de la part des puissances mondiales impliquées dans ce grand carnage, le plus grand dans le temps et dans l'espace. Depuis la première guerre mondiale (les accords secrets ou le complot Sykes-Picot), les puissances de l'époque se sont mis d'accord pour instaurer des juifs errants en Palestine et par la même occasion, vider et par tous les moyens possibles, la Palestine de ses habitants légitimes. Donc, c'est très fort possible que le sionisme mondial qui règne indirectement sur l'ordre mondial aurait décidé de faire de Netanyahu un bouc émissaire afin de se sauver la face. La rue en Europe et en Occident commençait déjà à se plaindre de cette «loi de deux poids deux mesures» qui caractérisait les instances internationales (ONU - Conseil de sécurité - TPI). Les gens les plus honnêtes dans ces pays commençaient déjà à ressentir un mea culpa, envers ce qui se passe en Palestine, depuis plus de trois décennies. Depuis le déclenchement de l'opération militaire de grande envergure, «tawfane el aksa» en octobre 2023, le Monde avait découvert le vrai visage du sionisme et de ces pratiques qui se font souvoisement, avec le consentement cynique des pays dits civilisés, démocratiques et fanatisés des Droits de l'Homme et notamment, des droits des animaux. Les derniers événements en Hollande et en France, lors des matches amicaux de football, avaient démontré à quel point le juif est devenu ou plutôt redevenu irrecevable en Europe. C'est ainsi et afin d'apaiser les esprits dont la propagande médiatique sioniste ne tient plus, celle qui présente le juif comme étant une éternelle victime, injustement traquée et partout persécutée. Les peuples d'Europe et de tout l'Occident civilisé avaient découvert l'authentique visage du juif, quand il se trouve face à un être faible, sans défense. La seule solution pour sauver l'image du juif, c'est de présenter Netanyahu, peut-être en compagnie de quelques militaires à la CPI, qui seraient impliqués dans des crimes...

HATPLC - ONUDC

Journées d'information sur l'enrichissement illicite du fonctionnaire public

La Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) a organisé, en coordination avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), des journées d'information et de formation sur l'enrichissement illicite du fonctionnaire public, la déclaration des biens et l'évaluation des risques de corruption, a indiqué jeudi un communiqué de l'autorité. L'organisation de ces journées s'inscrit dans le cadre du programme d'action de l'autorité visant à "renforcer les capacités des différents acteurs dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption", et ce pour "souligner l'importance du traitement de la déclaration des biens ou d'avoirs et d'intérêts et leur impact sur les enquêtes financières et administratives relatives aux cas d'enrichissement illicite du fonctionnaire public", lit-on dans le communiqué. Les organisateurs entendent "donner un aperçu

sur la méthode de pénalisation et d'enquête sur les cas d'enrichissement illicite, à travers la compréhension du cadre juridique international, des législations nationale y afférentes, ainsi que des techniques d'enquête et des technologies utilisées dans ce domaine". Au cours de cette session de formation, l'accent sera mis sur "l'importance de renforcer le rôle des acteurs non gouvernementaux dans la lutte contre la corruption et l'évaluation de ses risques, la société civile étant un acteur clé dans la prévention et la lutte contre la corruption", ajoute le communiqué. Outre les cadres de la HATPLC, ces journées d'information et de formation ont vu la participation de représentants des différents départements ministériels, des organismes de contrôle, de la sûreté nationale et de la gendarmerie nationale, ainsi que des représentants de l'Observatoire national de la société civile (ONSC) et de certaines associations, conclut la même source.

Hadj 2025 2.000 livrets supplémentaires aux personnes âgées

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé l'attribution d'un quota supplémentaire de 2000 livrets Hadj aux personnes âgées de 70 ans et plus, inscrits plus de 10 fois au tirage au sort ordinaire sans toutefois avoir été sélectionnés, a indiqué mercredi un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. «Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire informe l'ensemble des citoyens, ayant participé au tirage au sort du Hadj pour la saison 1446 H / 2025, âgés de soixante-dix (70) ans et plus, inscrit dix (10) fois ou plus, sans toutefois avoir été sélectionnés lors du tirage au sort ordinaire qui a eu lieu samedi 9 novembre 2024, que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé l'attribution d'un quota de 2000 livrets hadj à leur profit, par souci d'accorder à cette catégorie de citoyens une plus grande chance d'accomplir les rites du Hadj», lit-on dans le communiqué. Le ministère informe, ajoute la même source, «toutes les personnes concernées par cette opération que le tirage au sort aura lieu samedi 23 novembre 2024 au niveau des sièges de wilaya ou dans tout autre lieu désigné par les autorités locales, en présence des intéressés ou de leurs représentants». «Ce tirage au sort est exclusivement réservé aux citoyens remplissant les conditions d'âge et le nombre d'inscriptions précédentes, à l'exclusion de toute autre personne ne remplissant pas ces deux conditions», précise le communiqué du ministère.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

**Poutine
ne plaisante pas...**

Ce jeudi, la Russie a bombardé Dnipro avec un missile balistique de portée intermédiaire, une première depuis le début du conflit. Bien que conçu pour des charges nucléaires, le missile utilisé portait une charge conventionnelle. Pour éviter toute confusion, Moscou avait prévenu Washington à l'avance. Lors d'un discours télévisé, Vladimir Poutine a confirmé avoir ordonné le tir, marquant une intensification du conflit, tout en renouvelant ses menaces envers l'Occident et avertissant que Moscou pourrait frapper des installations militaires de pays soutenant Kiev. Le 19 novembre, Poutine a signé un décret élargissant les conditions d'emploi des armes nucléaires, alimentant les inquiétudes internationales. Cette mesure semble répondre à l'autorisation américaine permettant à l'Ukraine d'utiliser des missiles longue portée contre la Russie, perçue par Moscou comme une provocation majeure. Après le tir du missile hypersonique russe, la Chine a appelé à la retenue et au dialogue pour résoudre le conflit. Parallèlement, l'OTAN et l'Ukraine se réuniront à Bruxelles pour discuter de cette attaque. L'Alliance atlantique a affirmé que l'usage de ce nouveau missile ne modifierait ni le cours de la guerre ni sa détermination à soutenir l'Ukraine. Aux États-Unis, la décision de Joe Biden d'autoriser l'Ukraine à frapper en territoire russe avec des missiles longue portée a suscité des critiques de Donald Trump et ses alliés qui l'accusent d'aggraver les tensions. Moscou promet des représailles, tandis que Washington rejette la responsabilité de l'escalade sur la Russie. En toile de fond, des critiques émergent également concernant l'approche américaine envers les conflits en Ukraine et en Palestine, dénonçant un manque de volonté de dialogue. Les Américains font tout pour laisser croire que la Russie chercherait à provoquer une troisième guerre mondiale mais ils oublient que le Monde n'est pas dupe puisque les Américains soutiennent, directement ou indirectement, Netanyahu, condamné par le CPI de génocide et crime contre l'humanité. La Maison Blanche n'a jamais œuvré pour le dialogue tant en Ukraine qu'en Palestine.

**Semaine mondiale de l'entrepreneuriat
Le CSJ organise dimanche
une journée d'étude**

Le Conseil supérieur de la Jeunesse (CSJ) organisera, dimanche prochain à Alger, une journée d'étude dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, sous le thème "Les jeunes entrepreneurs... emblème de l'Algérie victorieuse", indique un communiqué du CSJ. "Dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui se déroule du 18 au 24 novembre, le CSJ organise une journée d'étude sous le thème "Les jeunes entrepreneurs... emblème de l'Algérie victorieuse", et ce, à travers "la Commission de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de l'économie de la connaissance et la Commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et du renforcement des capacités de la jeunesse, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et en présence des acteurs du domaine de l'entrepreneuriat en Algérie", précise le communiqué. Cette activité tend à "débatte des moyens à même d'encourager et de soutenir les étudiants à travers le financement et l'accompagnement adéquat, en focalisant sur la concrétisation des idées innovantes et des différents projets de PME en vue de créer un environnement favorable pour contribuer au développement d'une économie durable, basée sur les initiatives des jeunes et sur l'entrepreneuriat". A cette occasion, le Conseil invite tous les jeunes et les étudiants intéressés par ce domaine à participer à cette journée d'étude qui sera organisée à l'université d'Alger 3.

Commerce

**Le café disponible en quantités
suffisantes au prix plafonné**

Un responsable au ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, a affirmé, jeudi, que le café était disponible en quantités suffisantes et au prix plafonné pour répondre aux besoins des citoyens, soulignant que plus de 3000 tonnes de café vert ont été importées depuis le début du mois courant. Dans une déclaration à l'APS, le conseiller chargé de la communication au ministère, Amine Amara, a précisé que "du 1er au 20 novembre, 3.037 tonnes de café vert ont été importées par 19 opérateurs économiques", affirmant que l'approvisionnement du marché en ce produit de large consommation au prix plafonné (250DA le paquet de 250g), "fait l'objet d'un contrôle régulier par les agents de contrôle commercial à travers les wilayas du pays". En sus des 64 opérateurs actifs dans l'importation et/ou la transformation du café, le marché national a vu l'entrée, ce mois-ci, de deux nouveaux opérateurs spécialisés dans la torréfaction et la commercialisation du café, portant ainsi le nombre des marques disponibles sur le marché de 59 à 61, selon M. Amara. A ce jour, deux

dossiers d'opérateurs économiques ont été traités au niveau d'une commission mixte (commerce-finances-douanes-trésor public) relevant du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché local. Ces opérateurs ont été indemnisés dans un "délai record" pour le différentiel entre le prix d'achat référentiel du café et le prix réglementé. Par ailleurs, les directions de commerce ont reçu des demandes d'indemnisation de la part de 8 opérateurs, selon le même responsable. Le processus d'introduction progressive du café au prix plafonné au niveau des marchés de gros a débuté au cours de la première semaine d'octobre, avant d'être étendu aux marchés de détail. Les prix du café vert ou torréfié ou moulu ont été plafonnés en vertu d'un décret exécutif signé, le 20 août dernier, par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, fixant le prix plafond du café à la consommation et les marges bénéficiaires plafonds à l'importation ainsi qu'à la distribution, aux stades de gros et de détail. En vertu de ce nouveau décret, les prix plafonds du café, toutes taxes comprises, à la consommation, ont été fixés à 1250 DA le kilogramme

312,5 DA le paquet de 250g) pour le café vert ou torréfié ou moulu "arabica" et à 1000 DA le kilogramme (250 DA le paquet de 250g) pour le café vert ou torréfié ou moulu "robusta". Le décret exécutif stipule également que tout opérateur ayant acheté le café vert à des prix dépassant le prix d'achat de référence, est tenu de soumettre à l'appréciation du comité de compensation, les pièces justificatives y afférentes, les modalités de compensation ayant été fixées en vertu d'un arrêté interministériel commun au ministère du Commerce et le ministère des Finances, publié le 25 août dernier. Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, avait réitéré, début novembre depuis la wilaya de Constantine, l'engagement de l'Etat à assurer la disponibilité des produits de large consommation, et à réguler leurs prix, notamment le café, "en mettant fin aux agissements des intermédiaires et des spéculateurs qui ont dérégulé le marché du café, lesquels ont été "identifiés", affirmant que l'Etat sera "intransigeant" et que la loi sera "appliquée dans toute sa rigueur".

Agriculture

Les dattes algériennes exportées vers plus de 90 pays

Le secrétaire général (SG) du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Hamid Bensaâd, a affirmé, jeudi à Alger, que les dattes algériennes, toutes variétés confondues, sont désormais exportées vers plus de 90 pays à travers les continents, se félicitant du fort engouement et de la demande croissante pour ce produit à l'étranger. Le SG du ministère s'exprimait lors d'une conférence de presse tenue en marge de l'ouverture du 2e Salon international des dattes, organisé au Palais des expositions sous le slogan : "Nos dattes .. authenticité et économie durable", en présence du Conseiller auprès du président de la République, chargé du commerce, de l'approvisionnement, du contrôle et de l'import-export, Kamel Rezig, et du SG du ministère du

Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, El-Hadi Bakir, ainsi que d'ambassadeurs et de membres du corps diplomatiques accrédités en Algérie. Dans son allocution, M. Bensaâd a précisé que les dattes algériennes ont réussi à "conquérir les marchés de plus de 90 pays à travers les continents, grâce à leur bonne qualité et à leur diversité de plus de 1000 variétés, ajoutant que ces dattes connaissent un fort engouement et une demande croissante à l'étranger". Afin de renforcer ces exportations, le SG du ministère de l'Agriculture a souligné la disposition du secteur à accompagner les agriculteurs engagés dans cette filière, notamment par "la mise à disposition des moyens d'irrigation nécessaires, la gratuité des palmiers destinés à être plantés, via les directions des servi-

ces agricoles ainsi que par un soutien dans la lutte contre les maladies menaçant leurs exploitations". Pour développer cette filière, M. Bensaâd a fait savoir que le ministère a lancé un programme national (2023-2027) visant à élargir les superficies agricoles dédiées aux palmiers-dattiers, s'étendant actuellement sur 174.000 hectares. Ce programme prévoit la plantation d'un (1) million de palmiers de différentes variétés, résistants aux changements climatiques et aux maladies. Le ministère s'emploie également à transformer, produire et valoriser les dattes, qui constituent un levier essentiel de création de richesses et une filière clé dans l'augmentation des exportations hors hydrocarbures, selon le même responsable qui a rappelé les efforts du secteur pour labelliser ces produits spécifiques. De son côté, le SG du ministère ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, El-Hadi Bakir, a affirmé que la qualité des dattes algériennes a connu "un bond qualitatif grâce à la grande volonté des acteurs de cette filière", affirmant par là même "la détermination du ministère à accompagner les producteurs et exportateurs, notamment dans les indemnisations par le biais du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE)". La 2e édition du Salon international des dattes, qui se tient du 21 au 23 novembre en cours, verra la participation de plus de 180 exposants, ainsi que divers acteurs et intervenants de cette filière, dont des producteurs, stockeurs, emballeurs, exportateurs, transformateurs, et des artisans locaux, outre des participants issus de pays étrangers, tels que la Tunisie, la Libye et la Turquie.

Gaz

**Hausse de 2,6% de la production
mondiale sur 9 mois**

La production mondiale de gaz a augmenté de 2,6% durant les neuf premiers mois de 2024, atteignant 3120 milliards de M3, selon le rapport mensuel de novembre du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF). Cette croissance est attribuée à l'augmentation de la production russe, destinée à répondre à la demande intérieure et à soutenir les exportations vers la Chine et l'UE, ainsi qu'à la hausse de l'offre au Moyen-Orient (Arabie saoudite, Iran, Qatar), explique le document. En septembre, la production mondiale a progressé de 2,1 %, atteignant 339 milliards de M3, avec des tendances positives en Eurasie et Asie-Pacifique. Pour 2024, la prévision de hausse de la production mondiale est portée à 2,5% grâce à une dynamique au Moyen-Orient. L'Amérique du Nord reste la première région productrice (31%), suivie de l'Eurasie et du Moyen-Orient (19 % chacun), tandis que l'Europe enregistre 3,8 %, selon les données du rapport qui précise qu'en octobre, l'Europe a importé 13,4 milliards de M3 de gaz par pipeline (+24 % mensuel). En outre, les exportations mondiales de GNL ont progressé de 1,8 % à 34,62 Mt (million de tonnes) en octobre dernier, un record depuis mars 2024. Sur les dix premiers mois, elles atteignent 341,83 Mt (+1,5 %), portées par des hausses des membres et non-membres du GECF.

Pour améliorer la prise en charge des victimes d'AVC Appel à la création d'unités de soins spécialisées

Les participants à une journée de formation sur "la neurologie et l'accident vasculaire cérébral (AVC)", organisée jeudi au grand auditorium Omar-Assassi de l'université Mohamed-Khider de Biskra, ont appelé à la création d'unités de soins spécialisées pour améliorer la prise en charge des patients atteints d'AVC". Le Pr Dounyazad Basti, chef du service de neurochirurgie au centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Oran, a indiqué, dans son intervention, que "le diagnostic de l'AVC et la prise en charge rapide du patient peuvent contribuer à lui sauver la vie". Elle a souligné, à ce propos, que le "nombre élevé" de cas d'AVC, qui "touche désormais les adultes et les jeunes, et non plus seulement les personnes âgées, nécessite des unités spécialisées où des médecins et des infirmiers doivent prendre en charge le patient

dans un délai ne dépassant pas 4 heures et demie". Considérant que les AVC représentent "la première cause d'invalidité et la troisième cause de décès en Algérie", cela nécessite également un personnel médical et paramédical qualifié, ayant reçu une formation spécialisée, pour diagnostiquer le mal avec précision et fournir un traitement rapide et efficace afin de sauver la vie du patient", a-t-elle ajouté. De son côté, le Dr Radhia Ait Chaalal, du service de radiologie du CHU de Bab El Oued, à Alger, a souligné que l'établissement d'un diagnostic précis à l'aide d'équipements radiologiques modernes, pour s'assurer qu'une personne ayant subi un AVC n'est pas atteinte d'autres maladies, "constitue une étape importante dans la prise en charge de cette pathologie, avec administration d'un traitement approprié avant la survenue de complications".

Le Dr Okba Hassani, membre du bureau national du Syndicat national des praticiens de santé publique, a déclaré que le nombre croissant de cas d'AVC, qui ne concerne plus seulement les personnes âgées, et ses "graves complications" telles que l'invalidité, la paralysie et les difficultés d'élocution", appelle à "des efforts concertés pour prendre en charge les cas d'artères obstruées, supprimer le risque et éviter l'invalidité et ses conséquences", grâce à la présence d'unités de santé où le patient peut s'y rendre dans les plus brefs délais". Cette journée de formation, organisée par le bureau de wilaya du Syndicat national des praticiens de santé publique, en coordination avec la direction de la santé, la Société algérienne de neurologie et l'université Mohamed-Khider de Biskra, a réuni plus de 250 médecins venus de différentes régions du pays.

Spéculation sur le lait pasteurisé

Neutralisation d'un réseau criminel à Blida

Un réseau criminel qui se livrait à la spéculation illégale sur le lait pasteurisé a été, dernièrement, neutralisé par la brigade de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Blida, a indiqué, jeudi, un communiqué du Groupement territorial de la Gendarmerie nationale. Dans le cadre de

la lutte contre la spéculation illégale sur les prix et les denrées alimentaires de large consommation, subventionnées par l'Etat, la brigade de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale de Blida a démantelé un réseau criminel dirigé par un distributeur de lait, est-il souligné dans le même communiqué. Selon la même source, l'opération a été réalisée grâce à des informations portant sur un distributeur qui se faisait livrer d'importantes quantités de lait en sachet pasteurisé et subventionné par l'Etat, pour les transformer ensuite en "Leben" (lait fermenté). Les investigations et recherches menées à cette suite ont permis de pister les mouvements de camions

de lait pour aboutir à l'arrestation de cinq (5) suspects, âgés de 25 à 35 ans. L'opération a permis la saisie d'un montant de près de 100.000 DA, issu de la vente du produit, en plus de trois (3) camions de transport et de distribution du lait, six (6) téléphones portables, un cachet personnel et 13 factures d'achat de lait. Les suspects seront présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Larbaâ, selon la même source. Les membres de ce réseau ont été accusés de "spéculation illégale sur une denrée subventionnée, en créant une pénurie sur le produit et une hausse de son prix", et "détournement d'un produit subventionné de sa destination initiale".

Allocation de solidarité Ramadhan Ouverture des inscriptions

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé l'ouverture des inscriptions à l'allocation de solidarité Ramadhan dans toutes les communes à travers le pays, a indiqué jeudi un communiqué du ministère. "Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire informe les citoyennes et citoyens souhaitant bénéficier de l'allocation de solidarité Ramadhan pour l'année 1446/2025 que l'opération d'inscription sera lancée dans toutes les communes du pays à compter de la date de publication du présent communiqué et s'étalera jusqu'au 15 décembre 2024", lit-on dans le communiqué. "Les personnes souhaitant bénéficier de cette allocation doivent s'inscrire via le site électronique du ministère ou se rendre directement aux services communaux", ajoute la même source. Le ministère rappelle également que "les personnes inscrites dans le système informatique et ayant bénéficié de l'allocation de solidarité pour le Ramadhan 2024 n'auront pas à renouveler leur demandes, étant automatiquement enregistrées. Les services communaux procéderont à la vérification de leur situation sociale et de leur éligibilité, et ce en coordination avec les différentes instances, institutions et administrations publiques".

En raison des conditions météorologiques défavorables 02 vols d'Air Algérie vers Paris annulés

La compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a annoncé jeudi dans un communiqué, l'annulation de deux vols vers l'aéroport Charles De Gaulle (Paris), en raison des conditions météorologiques défavorables. "La compagnie Air Algérie informe ses clients qu'en raison de conditions météorologiques exceptionnelles affectant la région parisienne, les vols AH1544 reliant Annaba à Paris (aéroport Charles De Gaulle) et AH1118 reliant Constantine à Paris (aéroport Charles De Gaulle) ont été annulés", lit-on dans le communiqué. Et en raison des mêmes conditions "deux vols en provenance de l'aéroport d'Orly à destination d'Alger, prévus pour ce jeudi 21 novembre, subissent un retard". La compagnie nationale a appelé, dans le même communiqué, les passagers à contacter le service clients au numéro 3302 ou à se rendre dans l'une des agences commerciales pour toute information complémentaire ou demande de réacheminement.

Substances psychotropes

Un atelier clandestin spécialisé dans le remplissage de gélules démantelé à Annaba

Les éléments de la sûreté de daïra d'El Bouni, relevant de la sûreté de wilaya d'Annaba, ont mis fin aux activités d'un atelier clandestin spécialisé dans le remplissage de gélules de substances psychotropes aux fins de commercialisation, et arrêté 3 suspects dont une femme, selon un communiqué publié jeudi par ce corps constitué. Le document précise que des informations sont parvenues aux poli-

ciers, faisant état de l'activité d'un groupe d'individus utilisant le domicile de l'un d'eux, à El Bouni, en tant qu'atelier clandestin servant au remplissage de gélules par des substances psychotropes avant de commercialiser ce produit prohibé dans les rangs des jeunes. Le même communiqué ajoute que l'opération aussitôt menée par les forces de l'ordre a été ponctuée par la saisie de 787 gélules, dont 451 déjà rem-

plies de substances psychotropes, ainsi que d'un lot d'armes blanches de grandes dimensions. Les 03 suspects ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal d'El Hadjar pour le délit de "préparation, détention, stockage et mise en vente illicites de substances psychotropes, en plus de la détention d'armes blanches de classe 6 sans justification légale", ajoute le communiqué de la sûreté de wilaya.

Traversées clandestines par mer Démantèlement d'un réseau de passeurs à Tipasa

La Brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Larhat, dans la wilaya de Tipasa, a démantelé un réseau de passeurs qui organisait des traversées clandestines par mer, a indiqué, jeudi, un communiqué de la Gendarmerie nationale. "Dans le cadre de la lutte contre les différentes formes de criminalité sur le territoire du groupement de la Gendarmerie nationale de Tipasa, la brigade territoriale de Larhat a démantelé un réseau de passeurs", a précisé la même source. A l'issue d'un appel téléphonique reçu via le numéro vert 1055 au Centre des opérations du même Groupement signalant le chavirement d'une embarcation en mer, une patrouille a immédiatement été dépêchée sur les lieux pour secourir sept (7) personnes", selon la même source. "Suite à quoi, une enquête a été ouverte ayant permis d'identifier et d'arrêter les suspects impliqués dans l'organisation de ces traversées clandestines", a-t-on ajouté. L'opération s'est soldée par l'arrestation de trois individus et la saisie d'une somme d'argent en monnaie nationale et étrangère, de deux voitures, d'une moto, de 160 litres d'essence, de téléphones portables et d'un gilet de sauvetage. "Les mis en cause seront déférés devant les juridictions territorialement compétentes, pour crime de trafic de migrants dans le cadre d'un groupe criminel organisé, constitution d'une association de malfaiteurs en vue de commettre un crime, et délit de non-dénonciation de crime de trafic de migrants en bande organisée", conclut le communiqué.

Douanes

Près de 60 000 paquets de cigarettes saisies à El Oued

Une quantité de 59 500 paquets de cigarettes de fabrication étrangère a été saisie dans la commune de Stil, dans la wilaya d'El-Meghaïer, par la brigade mobile polyvalente relevant de l'inspection divisionnaire des douanes de la wilaya d'El Oued, a-t-on appris jeudi auprès des services des douanes. Cette opération a été menée récemment suite à des informations faisant état d'un mouvement suspect d'un véhicule utilisé pour le transport de cigarettes de contrebande, ce qui a incité les agents de la brigade à effectuer une patrouille d'inspection et de surveillance au niveau du barrage de contrôle sur la route nationale (RN-3), reliant les wilayas d'El-Meghaïer et celle de Biskra, a expliqué le responsable de la communication à l'inspection divisionnaire des douanes, Morsi Soltani. La patrouille d'inspection et de surveillance a permis de repérer le véhicule utilitaire en question, à son bord une quantité de 59.500 paquets de cigarettes de fabrication étrangères de différents types, destinée à la commercialisation, ainsi qu'une autre quantité de 18.720 boîtes de tabac à narguilé (Maâssal), également saisie lors de la même opération, selon la même source. Trois (3) personnes âgées d'une trentaine d'années ont été arrêtées et déférées devant le juge d'instruction auprès du tribunal compétent, qui a ordonné leur placement en détention provisoire, a-t-on fait savoir.

Respect de l'hygiène environnementale et préservation des voies

Problématique autour de la «délimitation» des chantiers

Par B. Habib

Devant l'expansion urbaine et la multiplication effrénée et anarchique des sites abritant les chantiers de construction de locaux commerciaux et autres immobiliers du secteur privé, il est devenu impératif de préserver l'hygiène et l'équilibre de l'environnement local. La question de déchets solides urbains qui semble inquiéter en permanence les pouvoirs locaux et compliquer les prises de décision adéquates, commence à réoccuper les débats de spécialistes en aménagements, à la faveur des projets de la promotion immobilière privée que connaît la wilaya d'Oran, ces dernières années. Les spécialistes ont maintes fois tiré la sonnette d'alarme autant que les décideurs locaux

mais l'application des mesures décidées n'est pas entièrement respectée par les promoteurs de chantiers concernés où des images vidéos d'une cellule de l'environnement avaient démontré, il y a quelques semaines de cela, l'étendue du phénomène dans plusieurs sites de construction notamment à l'Est d'Oran. Comment freiner ce phénomène? Un spécialiste en urbanisme recommande de «recommencer à zéro» à travers l'élargissement des campagnes de sensibilisation des promoteurs autour du respect des règles de protection de l'hygiène de l'environnement dans le secteur de l'urbanisme et de la construction. Pour sa part, un élu suggère de réunir et concerter autour d'une table les promoteurs immobiliers locaux et leur faire connaître les dispositions

réglementaires régissant le domaine de l'environnement dans l'urbanisme alors que les responsables chargés de l'exécution des programmes considèrent inutile de «refaire l'école» aux promoteurs concernés et que la problématique réside plutôt dans l'application de «mesures» à travers notamment les verbalisations et les amendes contre les promoteurs défaillants. Un haut responsable avait instruit, récemment, une autre mesure consistant au lancement par les communes d'opérations de saisies des matériaux et autres dégagements, mettant en difficultés ou jouxtant les voies urbaines et qui sont laissés par les promoteurs qui, pour de raisons, rechignent ou feignent d'ignorer l'obligation de barricader et délimiter leurs chantiers...

Agro-alimentaire

Mise en exergue des facilités douanières

Les différentes facilitations mises en place par le secteur des douanes, ont été mises en exergue mercredi, lors d'une journée d'information destinée aux opérateurs économiques actifs dans le domaine des industries alimentaires. Organisée par la Direction régionale des Douanes à Oran, cette journée d'information, qui a enregistré la participation d'opérateurs économiques de diverses wilayas de l'Ouest algérien, a été inaugurée par le directeur régional des douanes, Omar Meliani, qui a affirmé que l'Etat algérien a déployé des efforts et des ressources pour soutenir et développer l'investissement productif générateur de richesses, réduire la facture d'importation et promouvoir les exportations hors hydrocarbures. "Le secteur des industries alimentaires bénéficie d'un soutien particulier en raison de son importance stratégique, en tant que garant de la sécurité alimentaire, créa-

teur d'emplois et contributeur essentiel au produit intérieur brut", a-t-il souligné, déclarant que "cette politique avisée a permis à notre pays de passer d'un simple importateur de produits alimentaires à un pays autosuffisant dans certains secteurs et exportateur fiable dans d'autres". Dans ce contexte, M. Meliani a indiqué que les Douanes algériennes ont intégré dans leur plan stratégique une nouvelle approche qui réaffirme leur rôle en tant que collecteur de recettes fiscales et contrôleur du commerce extérieur, en ajoutant une mission clé celle d'acteur de l'amélioration du climat des affaires, du soutien à la compétitivité des opérateurs économiques et du partenariat avec les différents intervenants dans la chaîne du commerce extérieur. "Cela se fait notamment à travers la simplification des procédures, l'accélération des interventions, l'encouragement des initiatives, la garantie de la transparence

des transactions et l'évaluation des performances à l'aide d'indicateurs numériques, en plus de l'adoption des technologies modernes pour la prestation de services et la communication avec les partenaires via le nouveau système informatique "ALCES". Le Directeur régional des Douanes à Oran a fait savoir, dans une déclaration à la presse en marge de la rencontre, que cette journée vise à faire connaître les différents avantages et facilités offerts aux entreprises dans le domaine des industries alimentaires, afin de les soutenir dans le développement de leurs activités et d'augmenter le niveau des exportations. Plusieurs communications ont été animées lors de cette rencontre sur les "différentes facilités douanières", "les régimes économiques douaniers", "les facilitations douanières à l'export", "l'activité douanière et le potentiel de la promotion des exportations hors hydrocarbures".

Antibiotiques

Nécessité d'agir contre l'utilisation excessive et l'automédication

La nécessité d'agir contre l'automédication et l'utilisation excessive d'antibiotiques a été vivement recommandé par des spécialistes, jeudi, lors d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la résistance aux antimicrobiens. "L'abus d'utilisation des antibiotiques réduit leur efficacité contre les bactéries et crée un problème de santé publique", a-t-on souligné. "Les médecins ont relevé l'existence de bactéries résistantes aux antibiotiques qui empêchent la guérison et provoquent des complications d'où la nécessité d'éviter particulièrement l'automédication et d'aller impérativement voir un médecin", ont indiqué, à l'APS, les initiateurs de cette campagne, organisée par l'Unité de médecine préventive de l'Université d'Oran 2 "Mohamed Benahmed", à l'occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens (18-24 novembre 2024) et la Journée nationale de lutte contre la résistance aux anti-

microbiens. A ce titre, Dr. Benyekhlef Mounia, médecin généraliste principale à l'Unité citée a affirmé que "l'automédication est le facteur qui a favorisé le plus l'apparition de cette résistance, lorsque le malade recourt, au premier signe d'infection, à l'achat sans prescription d'antibiotiques de chez le pharmacien, alors que les médecins plaident pour une utilisation de ces médicaments après au moins 72 heures d'infection afin de laisser le temps aux agents d'immunité du corps d'agir". "Face à une grippe ou une Angine, le corps réagit seul et rapidement aux infections et parfois, il n'a même pas besoin de ces antibiotiques. Le patient peut se sentir mieux avec une bonne alimentation, du paracétamol, des tisanes et du repos", a-t-elle expliqué, déclarant "le fait que le patient achète un antibiotique dès le premier jour de l'infection ou demande au médecin de le lui prescrire, est fortement déconseillé". Pour sa part, Dr. Benkoula Ferial, médecin principale

à la même unité, a fait savoir que "l'antibiotique peut combattre le virus et aussi les microbiotes, plus que nécessaires pour le système immunitaire, dont le régénération peut prendre plusieurs années". L'utilisation abusive d'antibiotiques pour de simples infections comme la grippe peut créer des situations beaucoup plus complexes, quand généralement le malade arrête subitement le traitement prescrit aux premiers signes de guérison. Cela provoque plus tard une résistance aux antibiotiques utilisés et demande des doses beaucoup plus fortes d'antibiotiques, a-t-elle prévenu. Les malades sont inconscients des conséquences que cette résistance aux antibiotiques peut engendrer, principalement sur le foie, les reins et le cœur, entre autres, a-t-elle fait observer, indiquant que des maladies que l'on peut soigner (telles que la pneumonie et la tuberculose) ou des infections mineures pourraient devenir incurables et provoquer même le décès du patient.

Port d'Oran

Plus de 8 millions de tonnes de marchandises traitées en neuf mois

Le port d'Oran a traité plus de 8 millions de tonnes de marchandises durant les neuf premiers mois de l'année en cours, enregistrant une hausse de 7 % par rapport à la même période de 2023, a-t-on appris de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO). Un volume total estimé, précisément, à 8.351.914 tonnes de diverses marchandises a été traité au cours de cette période, soit une augmentation de 7 %, équivalant à 517.516 tonnes, comparativement avec la même période de l'année écoulée (2023), a détaillé, à l'APS, Fasla Mahmoud Djawed, Conseiller du Président-directeur général de l'EPO. Les exportations hors hydrocarbures sont composées, principalement, de 1.723.235 tonnes de clinker, 287.639 tonnes de ciment et 10.759 tonnes de divers types de métaux ferreux, a-t-on fait savoir. Le trafic des marchandises solides en vrac au niveau de ce port a atteint 6.413.313 tonnes, soit une augmentation de 15 % par rapport à la même période de l'année précédente. Avec un volume de 2.518.798 tonnes, les céréales, toutes variétés confondues, arrivent en tête des marchandises importées, suivies par les aliments pour bétail (1.451.467 tonnes), a-t-on indiqué de même source. Le volume des marchandises liquides a atteint, quant à lui, 194.611 tonnes, comprenant notamment des huiles végétales destinées à l'exportation et des marchandises diverses (exportations et importations) pour un total de 1.743.990 tonnes. Le port d'Oran a également enregistré une augmentation de 19 % dans l'activité des conteneurs, avec 210.002 conteneurs traités au cours des neuf premiers mois de 2024, contre 176.087 unités pour la même période en 2023. Le volume net des marchandises dans les conteneurs a atteint 1.096.173 tonnes, contre 1.065.511 tonnes enregistrés durant les 9 premiers de 2023, a-t-on encore fait observer. S'agissant du trafic de passagers, le port d'Oran a accueilli 194.602 voyageurs et 72.994 véhicules au cours des neuf premiers mois de 2024, enregistrant une baisse de 2,36 % pour les passagers et une hausse de 18,62 % pour les véhicules, par rapport à 2023, selon la même source.

Ecole d'hôtellerie Eshra d'Oran Sortie de 03 promotions en arts culinaires et gestion hôtelière

L'école hôtelière d'Oran "ESHRA" a organisé, jeudi, une cérémonie en l'honneur de 78 diplômés de trois promotions, en deux spécialités, à savoir les arts culinaires et la gestion hôtelière. Il s'agit des promotions trois, quatre et cinq, dont les étudiants se sont inscrits et ont évolué en pleine pandémie du Covid 19, a indiqué la Directrice générale de cet établissement de formation, Ouaras Mounira. "Cette sortie de promotion témoigne de la résilience de l'école et de ses élèves face à un contexte très particulier, soit le Covid 19", a-t-elle souligné dans une déclaration, à l'APS, en marge de la cérémonie. Les diplômés de ces deux spécialités sont attribués après un cursus de 24 mois, fait en alternance, 6 mois à l'école et 6 mois en entreprise hôtelière ou de restauration. "Si la remise de diplômes se tient aujourd'hui, 95% de ces étudiants diplômés sont déjà employés au sein de différentes structures, ce qui témoigne de la qualité de la formation", a-t-elle mis en exergue.

Sensibilisation contre le diabète La caravane nationale fait escale à Tiaret

La caravane nationale de sensibilisation consacrée à la prévention contre le diabète et à la vulgarisation des méthodes de gestion de cette pathologie, initiée par le ministère de la Santé, a entamé ses activités, jeudi à Tiaret, pour une durée de quatre jours. Les membres de la caravane, composés de médecins spécialistes et de nutritionnistes, ont accueilli les citoyens au niveau de la clinique mobile installée près de la polyclinique Rabah Bouchenafa, où ils ont bénéficié de consultations et de conseils sur les moyens de gérer cette maladie. Le chargé du dossier du diabète à la Direction générale de la prévention et de la promotion de la santé au ministère de la Santé, Lahcene Bouchendouga, a indiqué que cette caravane, organisée à l'occasion de la Journée mondiale du diabète, vise à sensibiliser les citoyens sur l'importance du diagnostic et à informer les personnes atteintes sur la prévention des complications, tout en leur expliquant, via des méthodes simplifiées, les nouvelles approches scientifiques. Il a également rappelé que la caravane a mené une activité similaire dans le chef-lieu de la wilaya déléguée de Ksar Chellala, les 18 et 19 novembre, signalant que l'initiative a permis de détecter une dizaine de nouveaux cas. Par ailleurs, une journée d'étude a été organisée au profit des médecins généralistes exerçant dans ce domaine dans neuf wilayas voisines de Tiaret, a-t-on indiqué. Lors de conférences animées par des spécialistes, l'assistance a été informée des avancées scientifiques en matière de prévention contre les complications liées au diabète. Par la même occasion, il a été, en outre, annoncé que la troisième édition actualisée du guide thérapeutique de cette maladie sera mise à leur disposition avant la fin de l'année en cours. Ce guide intègre les dernières découvertes scientifiques, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a-t-on noté.

En raison de travaux de maintenance Perturbation de l'AEP dans 07 communes à Mascara

Sept communes de la wilaya de Mascara connaîtront, à partir de ce jeudi, une perturbation dans l'approvisionnement en eau potable (AEP), en raison de travaux de maintenance programmés, indique un communiqué de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE). Cette perturbation concerne les communes de Mascara, Ghriiss, El-Keurt, Froha, El-Bordj, Khalouia et Aïn-Fares, en raison de travaux programmés pour réparer d'importantes fuites sur la conduite principale d'un diamètre de 700 mm, faisant partie du système de transfert (couloir) Mostaganem-Arzew-Oran (MAO) traversant la commune de Hacine. L'approvisionnement en eau potable sera rétabli progressivement dès la fin des travaux, a fait savoir le communiqué de l'ADE.

El Bayadh

Une trentaine de participants au Festival de course de méharis d'El-Gor

Près de 30 participants sont attendus à la neuvième édition du Festival de course de méharis d'El-Gor, prévue samedi prochain dans la commune de Brizina (wilaya d'El Bayadh), a-t-on appris jeudi des organisateurs. Le président de l'Association de l'Office du tourisme de Brizina, Mustapha Lakhdari, a indiqué que cette manifestation touristique annuelle, qui attire de nombreux visiteurs de l'intérieur et de l'extérieur de la wilaya, se déroule cette année sous le slogan : "Tourisme, culture et développement durable", avec des participants des wilayas d'Adrar, Ghardaïa, Timimoun, El Meniaâ, Ouargla, Beni-Abbès et El Bayadh. La course se déroulera sur un circuit de 1,2 kilomètre en deux groupes. Le premier groupe effectuera cinq tours et le second quatre tours, a fait savoir M. Lakhdari, ajoutant que les lauréats seront récompensés par des prix de valeur. A travers cet événement, l'Office du tourisme de Brizina vise à mettre en valeur le patrimoine culturel et touristique de la région, à promouvoir le tourisme intérieur et saharien, et à faire découvrir les nombreux sites touristiques de cette magnifique région. Parmi ces sites figurent la région d'El Gor, l'ancien Ksar de Bent-El Khas, l'Oasis et le barrage de Brizina, ainsi que les dunes de sable, entre autres, selon la même source.

Mostaganem

Un vibrant hommage rendu au feu Abderrahmane Mostefa

Par Charef Kassous

En ce début du mois de novembre 2024, Mostaganem s'est douloureusement endeuillée par la perte de Abderrahmane Mostefa. Un fervent militant de la mémoire révolutionnaire s'est éteint suite à un infarctus du myocarde. Ce pionnier de la caméra, par amour à son pays, s'est démêlé pour faire valoir des pages d'histoire de la période où le peuple algérien subissait la farouche oppression du colonialisme français. Cet enfant du peuple qui a mis l'intérêt de la mémoire au-dessus de toutes considérations, a parcouru l'histoire par sa vision qui consistait à zoomer les actes de barbarie de l'armée française au profit de la mémoire. Ce réalisateur chevronné de reportages a sillonné le pays, se focalisant sur les sacrifices d'un peuple qui a choisi d'être libre et indépendant. Abderrahmane Mostefa est allé, caméra sur l'épaule, décrire scrupuleusement les centres de tortures et les actes sadiquement inhumains desquels sont passés ces militants algériens qui refusaient d'être dominés par les colonisateurs. En effet, ces réalisations qui ont fait grandes sensations, ont pu marquer des pages noires de l'administration française mais aussi des pages pour conforter la mémoire collective des Algériens.

Cependant, des jeunes touchés par les reportages cinématographiques du défunt ont, pour immortaliser ses réalisations, organisé une rencontre à l'ITA, invitant la société civile. Un mois à peine de sa disparition, ces jeunes du Club scientifique universitaire "omniscience" ont rendu un vibrant hommage à leur mentor Abderrahmane Mostefa. Du coup, ces universitaires ont aussi créé une cinémathèque qui porte le nom du réalisateur Abderrahmane Mostefa. Cette rencontre a été aussi animée par les respectifs témoignages du secrétaire général de l'UMAB et du Dr Med Merouani, directeur de la Culture et des Arts. Ce dernier a fait une annonce valorisante à cet hommage qui consiste à donner le nom du défunt à une des salles de la maison de la culture "Ould Abderrahmane



Kaki". La salle abritant l'événement se remarquait par des jeunes venus connaître un réalisateur qui a laissé un somptueux héritage qui témoignera, à jamais, sur ces sacrifices encourus par le peuple algérien pour la liberté. Pour s'arrêter sur l'œuvre cinématographique du réalisateur, un reportage a été diffusé, estampillant la mémoire car ce défenseur de l'histoire s'est distingué à travers des reportages, par le zoom historique mettant en exergue le génocide des enfumages de "Ouled Riah", le centre de torture de "Cassaigne" et celui de Béni Bahdel à Tlemcen. Faut-il souligner que les œuvres de Abderrahmane Mostefa ont fait l'objet de

distinctions tels le prix de l'Unesco en 1993, celui de la ville d'Alger, celui de la ville d'Alger en 1997 et enfin "El Wissam El Maachi" en 1998. Une salle dont l'atmosphère était très émotive, a vu le passage de témoignages de ceux qui l'ont côtoyé, ceux qui ont travaillé avec lui. A l'unanimité, ceux-là ont passé en revue ses qualités de sagesse mais surtout les qualités d'un militant qui a su mettre sa caméra au profit de l'histoire. Sa famille et ses proches présents ont eu l'honneur d'apprécier tous ses témoignages pleins d'affection mais surtout de désolation pour la perte d'un pionnier de la culture et de la mémoire.

Sidi Bel Abbès

Bilan des activités des services de police du mois d'octobre

Par Mohamed Nouar

Les services de sécurité de Sidi Bel-Abbès ont une nouvelle fois démontré leur efficacité dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée. Au cours du mois d'octobre dernier, les forces de l'ordre ont mené de nombreuses opérations qui ont permis de démanteler plusieurs réseaux criminels et de saisir d'importantes quantités de stupéfiants. Ainsi, pas moins de 469 dossiers, liés à des délits de droit commun, ont été traités dont une grande partie concernait le trafic de drogues et de substances psychotropes. Les policiers ont ainsi mis la main sur plus d'un demi kilo de kif traité, 51,97 grammes de cocaïne, 6.310 substances psychotropes variées et 03 flacons de liquides hallucinogènes. Ces résultats, selon la cellule de communication des services de la police, sont le fruit d'une sur-

veillance accrue et d'une coopération étroite entre les différents services de sécurité. Les arrestations de 741 individus, présentés devant la justice, témoignent de la détermination des forces de l'ordre à éradiquer ce fléau qui menace la sécurité et la santé publique. Face à l'ampleur du phénomène, les services de la Sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbès appellent les citoyens à la vigilance et à la collaboration. Les numéros verts 1548, 17 et 104, ainsi que l'application Hello Police, sont mis à la disposition de tous pour signaler tout comportement suspect. Chaque information, aussi minime soit-elle, peut être précieuse pour démanteler les réseaux de trafiquants. Les autorités locales, les associations et la société civile, doivent unir leurs efforts pour prévenir la consommation, sensibiliser les jeunes aux dangers des stupéfiants et offrir des alternatives aux jeunes en difficulté.

Université de Ouargla Des promus présentent leurs micro-entreprises et startups

Des modèles de micro-entreprises et de startups montés, au titre de l'arrêté ministériel 12/75 Diplôme-Start-up/projet, par des promus de l'université Kasdi Merbah d'Ouargla (UKMO) sont exposés dans le cadre des activités de célébration de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat (18 -24 novembre). Dans ce cadre, Mohamed Djilali Mimi, titulaire d'un diplôme en informatique et systèmes de l'UKMO, a présenté sa start-up "Net-services-Ouargla", spécialisée dans les technologies modernes et offrant des services et des solutions liées au e-commerce, la numérisation des structures et le développement technique de l'intelligence artificielle au profit de divers secteurs d'activités. Montée en 2023, cette micro-entreprise s'est lancée dans la réalisation d'une série d'activités afférentes à la numérisation de certaines structures administratives de l'université d'Ouargla, ainsi que la conception, usant de l'intelligence artificielle, d'un système de gestion et de ramassage des déchets ménagers, en vertu d'une convention avec l'entreprise publique Ouargla -Net-com. Les efforts fournis par l'équipe formant la startup, constituée de promus universitaires dans les filières de l'économie, l'informatique, le management et la communication, ont été couronnés par une participation au projet européen "Digital" pour le perfectionnement numérique de la qualité de l'enseignement supérieur. Pour sa part, Ahmed Taha Bouhwiya, étudiant en Master-2 management à l'UKMO, a exposé son projet, détenteur du "label" de startup, et représentant une plateforme numérique d'offre de plusieurs services touristiques, dont la réservation hôtelière et la location de logements à travers différents pays du monde. De son côté, Noureddine Khanfar, promu de l'Institut de l'information et de la communication, a



exposé, en compagnie d'un groupe d'étudiants, un modèle de micro-entreprise activant dans le développement d'un support technologique d'aide aux personnes aux besoins spécifiques, notamment les étudiants, en mettant à leur disposition un contenu-audio de haute qualité leur permettant l'accès à l'information et l'amélioration de leurs aptitudes. La startup a présenté, la saison écoulée, en coordination avec le Centre numérique pour personnes aux besoins spécifiques, des modules en Braille, à la satisfaction de non-voyants afin d'améliorer les conditions d'études de cette catégorie sociale. Ces entités entendent, à travers l'exposition de leurs modèles, encourager les débutants à tirer profit des mécanismes mis à leur disposition pour donner forme à leurs idées et projets et contribuer au développement de l'économie, a affirmé le recteur de l'UKMO, Pr. Tahar Hallilet. Pour sa part, le responsable de l'incubateur de l'Université, Mohcen Belhabib, a souligné l'importance de l'adoption d'idées innovantes

dans la recherche scientifique, basées sur la technologie, en vue d'encourager la créativité et le développement économique attendus des startups. Cette structure (incubateur) a enregistré, l'an dernier, en vertu de l'arrêté ministériel 12/75, plus de 700 startups, 13 labels de projets innovants et 50 brevets de projets, qui traduisent l'intérêt accordé par l'UKMO à l'innovation estudiantine et l'appui aux startups. Placée sous le signe "Mettre l'entrepreneuriat à la disposition de tous", cette manifestation, qu'abrite l'UKMO avec la participation de nombreux organismes et secteurs concernés par le développement de l'esprit entrepreneurial, constitue une opportunité pour les diplômés et étudiants de mettre en valeur leurs projets innovants, leur encouragement à monter leurs startups pour contribuer à la création de richesses et d'emplois, dans le but de construire un tissu économique complémentaire et sortir graduellement de la dépendance des hydrocarbures, selon les organisateurs.

Médéa

Des projets de développement au profit des dairas de Chahbounia et Ain-Boucif

Plusieurs projets de développement destinés à rattraper le déficit qu'accusent, en la matière, les communes des dairas de Chahbounia et d'Ain-Boucif, dans la partie sud et sud-est de la wilaya de Médéa, et à satisfaire les besoins des habitants, ont été concrétisés alors que d'autres sont en cours d'exécution, a-t-on appris jeudi auprès de la wilaya. Ainsi, dans la daïra de Chahbounia, qui englobe les communes de Bouaiche, Chahbounia et Boughezoul, des travaux de réhabilitation d'un tronçon de près de six (6) km d'un chemin communal reliant le village de Sidi Youcef au chemin de wilaya (CW) 84 qui fait la jonction entre Bouaiche et Chahbounia ont été réalisés, en plus d'un projet de réhabilitation d'un chemin agricole entre les villages de El-Feghoussia et Hassi Doub, selon la même source. Au niveau du chef-lieu de daïra, un nouveau forage d'eau

potable a été mis en service dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune, alors qu'un projet de réalisation de trente logements publics locatifs est en cours. La commune de Chahbounia a bénéficié d'un projet de construction d'un centre de stockage de proximité de céréales qui affiche un taux d'avancement estimé à 18 %, selon les explications fournies par le directeur des équipements publics, Redouane Houas, lors d'une visite, récemment, du chantier par le wali, Djilali Doumi. A Boughezoul, trois structures éducatives des cycles primaire, moyen et secondaire sont en cours de construction dans le périmètre de la ville-nouvelle et devraient, une fois opérationnelles, permettre de désengorger les établissements du chef-lieu de la commune et améliorer les conditions de scolarité des élèves. Dans la commune d'Ouled-

Maaref, relevant de la daïra d'Ain-Boucif, un nouveau bureau de poste a été aménagé dans l'agglomération urbaine secondaire de Bir-Messaoud qui va bénéficier, aussi, d'un projet de construction d'une salle de soin. Par ailleurs, un projet de forage est en cours de réalisation dans la commune voisine de Sidi-Demed, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de portions du barrage vert qui traverse la commune. Toujours dans la même commune, un centre de santé a été rouvert dans le village d'Ain Fkirine après des travaux de réhabilitation, alors qu'un projet d'aménagement extérieur sera lancé au niveau d'un lotissement social comprenant plus de 70 parcelles situé dans le chef-lieu communal. La commune d'Ain-Boucif abrite un projet de réalisation d'une piscine de proximité dont les travaux sont estimés à 25 %.

Colloque international sur "le génie électrique et les systèmes de contrôle"

L'importance des applications soulignée à Khenchela

Les participants au 6ème Colloque international sur "le génie électrique et les systèmes de contrôle", ouvert mardi à l'Université Abbès Laghrou de Khenchela, ont souligné "l'importance des applications du génie électrique et des systèmes de contrôle pour l'amélioration de la qualité de la vie". Les conférenciers qui représentent plus de 35 universités nationales et étrangères ont mis en lumière "la grande importance de la filière du génie électrique et des systèmes de contrôle" à travers de multiples exemples de ses applications technologiques modernes dont le monde d'aujourd'hui ne peut plus se passer. Dans son intervention sur "les énergies renouvelables dans l'agriculture saharienne", Abdeljalil Dahbi du Centre de développement des énergies renouvelables d'Alger a présenté les divers projets du centre sur l'exploitation des diverses nouvelles technologies en agriculture saharienne. Abdenour Lounis de l'Université de Paris-Saclay (France), a mis en exergue le rôle des accélérateurs de particules dans la progression des recherches médicales et technologiques, notamment dans le traitement des tumeurs par la technique appelée "protonthérapie" qui, a-t-il noté, réduit les éventuels dommages aux tissus proches de la tumeur améliorant ainsi la qualité de vie du malade. De son côté, le professeur Massimo Morichi de l'Université de Milan (Italie) a passé en revue, dans son intervention par visio-conférence, "les techniques avancées dans le domaine du contrôle et de l'automatisation" citant plusieurs innovations nouvelles touchant à divers aspects de la vie de l'homme. Parallèlement, des ateliers ont été organisés au profit des étudiants chercheurs dans les spécialités "du génie de contrôle et systèmes intégrés", "les nouvelles technologies", "le diagnostic des pannes et leur contrôle", "les logarithmes non conventionnels dans le génie de contrôle", "les signes et les communications" et "les nanotechnologies". Cette rencontre qui se poursuivra jusqu'à jeudi verra la présentation de 212 communications sur les six axes du séminaire par des chercheurs d'universités algériennes et étrangères, a indiqué le président du séminaire Pr. Soufiane Boudhene de la Faculté des sciences et technologies de l'université de Khenchela.

Constantine

L'université s'ouvre sur l'industrie pharmaceutique

Une convention cadre de partenariat entre l'université Salah Boubnider (Constantine3) et le Centre de Recherche en Sciences Pharmaceutiques (CRSP), a été paraphée mardi. La convention, a indiqué le recteur de l'Université, s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'élargissement du réseau relationnel de l'université pour un meilleur rendement académique et technologique. Ce partenariat, a souligné le recteur, devra permettre l'encouragement de la formation et de la recherche dans le domaine pharmaceutique considéré comme un créneau «stratégique» dans le processus du développement économique national. Rappelant la réputation de Constantine considérée comme un pôle national de l'industrie pharmaceutique, Chaabane Baitiche a mis l'accent sur « l'importance de cette convention de coopération dans la promotion de ce domaine au service de l'économie nationale ». Et d'indiquer que « cette convention permettra d'accompagner sur le terrain les efforts d'enseignement et de recherche dans ce domaine en organisant des stages pratiques au profit des étudiants concernés ». Le Centre de recherche en sciences pharmaceutiques (CRSP) de Constantine, doit-on rappeler, est implanté à la circonscription administrative Ali Mendjeli.

Ligue 1 Mobilis

Le MCA chute face au CRB

Le MC Alger a raté l'occasion de s'emparer provisoirement du fauteuil de leader, en s'inclinant dans le derby face au CR Belouizdad 1-3 (mi-temps : 1-1), mercredi soir au stade olympique du 5-juillet d'Alger, en ouverture de la 10e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, devant se poursuivre jeudi, vendredi, et samedi. Dans un stade archicomble, le "Doyen" a raté un penalty dès l'entame de la partie, mal tiré par Andy Delort (9e). Ce n'était que partie remise pour l'ancien montpelliérain, qui

a réussi, cinq minutes plus tard, à ouvrir la marque (14e). Après quelques tentatives, le club de Laâquiba a bien réagi et est parvenu à égaliser grâce à l'inusable Islam Slimani. Libre de tout marquage en pleine surface, l'actuel meilleur buteur historique de l'équipe nationale a repris victorieusement un centre-retrait de Meziane (31e). En seconde période, le CRB a dicté sa loi en prenant d'abord l'avantage sur un puissant tir des 25 mètres de Benguit (64e), avant que le rentrant Khacef ne mette définitivement les siens à l'abri, en

marquant le troisième but dans le temps additionnel (90e+6), après une balle perdue du défenseur ivoirien Badjo. Il s'agit de la première défaite pour le MCA, alors que le CRB confirme son réveil et aligne un deuxième succès de rang, après celui décroché en déplacement face à l'ES Mostaganem (2-0). A l'issue de ce résultat, le MCA est toujours co-leader avec 16 points, alors que le CRB se hisse à la 10e place au tableau, en compagnie de la JS Saoura et de l'ES Mostaganem, avec 10 points chacun.

LFP

Ouassa (Akbou) et Aribi (MCO) suspendus 2 matchs

Les joueurs Ouassa Younes Abdelhak (Olympique Akbou) et Aribi Karim (MC Oran) ont écopé chacun, de 2 matchs de suspension et 20.000 DA d'amende, a indiqué la LFP. Ouassa et Aribi ont été exclus pour «insulte envers adversaire», lors de la rencontre qui a opposé l'OA au MCO (3-1), vendredi dernier au stade de l'Unité Maghrébine de Bejaia. De son côté, le milieu de terrain du MC Alger, l'ivoirien Zougrana Mohamed, exclu pour «cumul de cartons», lors de la victoire en déplacement de son équipe contre le MC El Bayadh (1-0), est suspendu un (1) match. La commission de discipline de la LFP (Ligue de football profes-

sionnel) qui s'est réunie lundi 18 novembre, pour traiter les affaires des rencontres de la 9e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, disputées le vendredi 15 et le samedi 16 novembre, a sanctionné plusieurs clubs pour diverses raisons. Ainsi, l'Olympique Akbou a été condamnée de deux amendes, la première de 40.000 DA pour «conduite incorrecte de l'équipe» et la seconde de 100.000 DA plus une mise en garde pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur le terrain» (1ere infraction). Le MCEB a été sanctionné d'une mise en garde et devra s'acquitter d'une amende de 200.000 DA pour «utilisation de fumigènes et jets

de projectiles sur le terrain», (2eme infraction). Le MCO a écopé, pour sa part, d'une amende de 100.000 DA plus une mise en garde pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur le terrain» (1ere infraction), lors de la défaite essuyée face à Akbou (3-1). L'USMK est sanctionnée d'une mise en garde et d'une amende de 200.000 DA pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur le terrain» (2eme infraction). L'ESM a été condamnée à payer deux amendes, la première de 200.000 DA plus une mise en garde pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur le terrain» (2eme infraction) et la seconde de 200.000 DA pour «absence d'entraîneur en chef sur la main courante» (1ere infraction), lors de la défaite à domicile face au CRB (0-2).

Le MCA devra s'acquitter de son côté d'une amende de 60.000 DA pour «utilisation de fumigènes dans les tribunes» (Récidive), et le NCM d'une amende de 40.000 DA pour «conduite incorrecte de l'équipe». Le CSC devra quant à lui payer une amende de 30.000 DA pour «utilisation de fumigènes dans les tribunes», tandis que l'USB devra s'acquitter d'une amende 100.000 DA plus une mise en garde pour «utilisation de fumigènes et jets de projectiles sur le terrain» (1ere infraction).

Qualif's-CAN 2025

Amine Gouiri, troisième meilleur buteur avec 4 buts

L'attaquant international algérien Amine Gouiri, auteur de quatre réalisations, a terminé à la troisième place au classement des buteurs des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2025, qui a pris fin mardi soir avec les derniers matchs de la sixième et ultime journée. L'attaquant du Stade Rennais, a débloqué son compteur but lors de la première journée des qualifications de la CAN 2025 contre la Guinée équatoriale (2-0) en inscrivant le second but des Verts (90'+5), avant d'enchaîner contre la Libéria (3-0) le 10 septembre à Monrovia, avec une ouverture du score à la 17e minute. Le buteur algérien, a ajouté deux autres réalisations lors de cette campagne des qualifications, contre respectivement le Togo (5-1) au stade Miloud Hadeff (Oran) et devant le Libéria (5-1) en clôture des éliminatoires dimanche dernier au Stade Hocine Ait Ahmed de Tizi-Ouzou. Une belle prestation avec la sélection algérienne qui lui a valu de figurer dans la première liste des nominés de la CAF pour le prix du meilleur joueur africain de l'année 2024. Outre Gouiri, les autres buteurs algériens lors des qualifications de la CAN2025 sont: Aouar (2 buts), Benrahma (2 buts), Amoura (2), Zorgane (1), Bounedjah (1), Bensebaini (1), Mandi (1), Mahrez (1), Bounedjah (1). Gouiri partage la troisième place des buteurs avec le Zambien Kingsley Musonda et l'Egyptien Trezeguet, à égalité avec quatre buts chacun, devancés par le buteur guinéen Serhou Guirassy (6 buts), dépassé par Brahim Diaz (7 buts). L'international guinéen de Dortmund, qui avait inscrit son sixième but lors de la victoire 1-0 du Syli national sur la RD Congo lors de la cinquième journée, n'a pas réussi à trouver le chemin des filets lors du dernier match décisif face à la Tanzanie (0-1), une défaite synonyme d'élimination pour la Guinée.

Meilleur arbitre du monde 2024**L'Algérien Mustapha Ghorbal nommé**

L'arbitre international algérien Mustapha Ghorbal est en lice pour le titre de Meilleur Arbitre du Monde en 2024, selon la liste dévoilée par la Fédération Internationale d'Histoire et de Statistique du Football (IFFHS). Considéré comme l'un des meilleurs arbitres sur le continent africain, Ghorbal a réalisé une bonne année 2024 en officiant notamment la finale aller de la Ligue des champions entre



l'ES Tunis et Al Ahly disputé au stade Hamadi-Agrebi de Radès. International depuis 2014, Ghorbal, a dirigé au niveau national, la finale de la 57e édition de la Coupe d'Algérie de football 2024, entre le MC Alger et le CR Belouizdad (0-1). Outre Ghorbal, la liste des nominés pour le titre de Meilleur Arbitre du Monde en 2024, comprend 19 autres arbitres dont le Mauritanien Beida Dahane. Le prix de Meilleur Arbitre du Monde sera décerné en janvier prochain, selon l'annonce de la fédération. Le dernier lauréat de cette distinction est le Polonais Szymon Marciniak, qui a arbitré la finale de la Coupe du Monde 2022 au Qatar entre l'Argentine et la France.

LISTE DES ARBITRES NOMINÉS :

Mustapha Ghorbal (Algérie), Beida Dahane (Mauritanie), François Letexier (France), Felix Zwayer (Allemagne), Slavko Vincic (Slovénie), Clément Turpin (France), Daniele Orsato (Italie), Michael Oliver (Angleterre), Anthony Taylor (Angleterre), Szymon Marciniak (Pologne), Istvan Kovacs (Roumanie), Rafael Claus (Brésil), Dario Herrera (Argentine) Wilton Sampaio (Brésil), Andrés Matonte (Uruguay), Facundo Tello (Argentine), César Arturo Ramos (Mexique), Ivan Barton (Salvador), Ma Ning (Chine), Ben Aukwai (Iles Salomon).

Foot féminin

Maintenir la dynamique du travail effectué pour bien préparer la CAN-2025

Le sélectionneur de l'équipe nationale féminine de football, Farid Benstiti, a indiqué que le stage de Blida (18-21 novembre) "s'inscrit dans l'objectif de maintenir la dynamique du travail déjà effectué et de bien préparer les joueuses" en prévision de la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), prévue en juillet 2025. "Nous avons organisé ce stage pour les joueuses qui évoluent en championnat local afin de les voir de près et pour que je puisse avoir une idée précise sur tout le monde", a déclaré Benstiti au site de la Fédération algérienne de football (FAF). La sélection nationale féminine poursuit son stage au stade Mustapha Tchaker de Blida avec la présence de 22 joueuses évoluant toutes en Algérie. "Ce ministage nous a permis de travailler plusieurs aspects et on tâchera de maintenir cette dynamique pour bien préparer la sélection en prévision de la prochaine phase finale de la CAN", a-t-il ajouté. La sélection algérienne sera fixée vendredi sur ses futures adversai-



res en phase finale de la CAN 2024 décalée à 2025, à l'occasion du tirage au sort de la compétition prévu à 20h00. La 13e édition de la Coupe d'Afrique des Nations féminine se déroulera du 5 au 26 juillet 2025, avec la participation de 12 pays. Pour rappel, l'Algérie a validé son ticket pour la phase finale de la CAN-2024 en décembre 2023, en battant en aller et retour le Burundi : 5-1 puis 1-0. Les deux manches se sont jouées au stade olympique du 5-juillet d'Alger.

Alger

La 4e édition du "Prix Cheikh Abdelkrim Dali" du 25 au 29 novembre



La 4e édition du Concours national du "Prix Cheikh Abdelkrim Dali", récompensant la meilleure interprétation du chant andalou est prévue du 25 au 29 novembre à Alger, et un hommage sera rendu à cette occasion au défunt musicien Nouredine Saoudi, ont annoncé, mercredi, les organisateurs.

Lors d'une conférence de presse tenue mercredi à Alger, la présidente de la Fondation "Cheikh Abdelkrim Dali", Wahiba Dali a affirmé que cette 4e édition sera organisée à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih ainsi qu'à l'Ecole de musique Abdelkrim-Dali de Kouba, sous la supervision du ministère de la Culture et des Arts, dans le cadre d'une démarche visant à assurer la continuité du travail artistique et à raffermir le rapprochement intergénérationnel et à encourager les jeunes talents dans le but de protéger et de valoriser l'art andalou algérien. Cette 4e édition est dédiée à la mémoire du musicien algérien Nouredine Saoudi, décédé en juillet dernier, dont le parcours artistique sera célébré à l'occasion, en présence de sa famille et de ses amis, a-t-elle ajouté. Quant au concours, il est prévu du 26 au 28 novembre au siège de l'Ecole Abdelkrim-Dali de musique à Kouba, avec la participation de 8 artistes du répertoire andalou retenus pour la finale. Organisé depuis 2016, le "Prix cheikh Abdelkrim Dali" qui porte le nom de l'illustre artiste Abdelkrim Dali (1914-1978), figure emblématique éminente du chant andalou en Algérie, vise à promouvoir les jeunes talents et à enrichir le registre de cette musique patrimoniale ancestrale.

Le 8e Festival international de l'art contemporain du 26 novembre au 7 décembre

Des plasticiens professionnels, algériens et étrangers, issus de 38 pays dont la Palestine invitée d'honneur, prendront part au 8e Festival culturel international de l'art contemporain, prévu du 26 novembre au 7 décembre au Palais de la culture Moufdi-Zakaria à Alger, ont indiqué mardi les organisateurs.

Sous le signe "Pour un nouvel héritage", cet événement dédié à l'art contemporain, rassemblera des œuvres réalisées par 70 artistes d'Algérie et d'autres pays dont la Tunisie, Libye, Egypte, Mauritanie, Kenya, Afrique du Sud, Nigeria, Koweït, Irak, Syrie, Italie, Russie et des Etats-Unis. Des créateurs palestiniens seront présents au Festival par des travaux artistiques qui abordent la question palestinienne et la résistance du peuple palestinien.

En solidarité avec les palestiniens à Ghaza, une rencontre sur le thème "l'art de la résistance palestinienne" à laquelle prendront part des artistes palestiniens de renom à l'image de Steve Sabella, Tayseer Barakat, Hani Zurob, Rafat Asad, Areen Hassan et Bashar Alhroub, est programmée.

"L'Algérie, qui a toujours exprimé son soutien politique constant au combat du peuple palestinien et à sa résistance contre son occupant, soutient également la cause à travers l'art et la culture", a affirmé le commissaire du Festival, le plasticien Hamza Bounoua.

Par ailleurs, un hommage à des artistes peintres disparus est au menu par la présentation des collections privées de Baya, Arezki Larbi, Salah Hioune, Djamel Larouk et Kamel Nezzar. En marge de l'exposition, des professionnels issus de plusieurs pays, partageront leurs expériences dans le domaine à l'occasion d'un Forum qui abordera, également des rencontres thématiques sur la diffusion et l'économie des arts ainsi que les espaces d'exposition électroniques, prévues à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts d'Alger "Ahmed et Rabah Asselah".

Tlemcen

Ouverture de 14e édition du Festival culturel international de la miniature et de l'art de l'enluminure

La 14e édition du Festival culturel international de la miniature et de l'art de l'enluminure a débuté, mercredi au Palais de la culture Abdelkrim Dali de Tlemcen, avec la participation de 25 artistes algériens et 22 autres représentant 18 pays.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation, organisée sous le thème : "Miniatures et arts de l'enluminure : parlons un même langage", a été marquée par une exposition de 140 œuvres artistiques en miniature, avec un espace dédié à des créations en lien avec la cause palestinienne et un autre aux startups actives dans le domaine de la miniature.

Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, a déclaré, dans une allocution lue en son nom par le directeur de l'organisation et de la distribution de la production culturelle et artistique au ministère, que "cette édition, qui coïncide avec le 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de Novembre, revêt une symbolique nationale particulière".

"Elle renforce les valeurs de l'art et de la créativité dans notre société, tout en consolidant le rôle de la culture en tant que pilier essentiel du développement économique, artistique et créatif, conformément aux directives du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et à sa vision éclairée pour promouvoir les jeunes et soutenir les créateurs, comme étant la pierre angulaire de l'Algérie nouvelle, dans le sens des démarches visant la valorisation des miniatures et de l'art de l'enluminure. Cet art ancestral profondément lié à notre identité islamique et à



notre civilisation enracinée dans l'histoire".

"Ce qui nous réchauffe le cœur, c'est cette convergence et cette persévérance pour servir l'Algérie dans un domaine parmi les plus importants de la culture artistique et du patrimoine humain où les efforts se convergent et les visions s'harmonisent pour affirmer une culture créative et artistique aux dimensions humaines et éducatives, basée sur la communication, l'harmonie et l'innovation, ce qui est clairement reflété par l'art architectural, qui occupe une place prépondérante en Algérie ayant offert au monde des figures artistiques de renom", a-t-il souligné.

Le ministre a salué "les efforts déployés pour revitaliser ce patrimoine culturel, en insistant sur l'aspect scientifique et académique à travers des conférences, des sessions de formation et des publications précieuses. Cela permet à ce trésor artistique de passer de la phase d'imitation à celle de l'innovation et de la modernisation, puis à la transcription et à la documentation, tout en préservant ses fondamentaux et ses principes".

"Nous sommes fiers d'accueillir les artisans et les élites de cet art venus de divers pays. Nous réaffirmons que l'Algérie n'a ja-

mais été en retrait dans le domaine culturel et artistique mondial, qui connaît des évolutions spectaculaires, notamment dans le domaine des arts. Nous sommes particulièrement fiers de nos artistes algériens, qui explorent à leur tour avec un grand discernement les univers expérimentaux des arts de l'enluminure, convaincus de leur droit légitime à laisser leur empreinte et à faire entendre leur voix.

Leur contribution mérite d'être reconnue et valorisée, car elle enrichit la vie quotidienne des Algériens, profondément attachés aux ornements qui reflètent leur appartenance", a ajouté M. Ballalou.

De son côté, Tarchaoui Belhadj, Commissaire de cette manifestation, qui se poursuit jusqu'au 23 novembre, a déclaré que "ce festival a franchi des étapes importantes dans la préservation et la promotion des miniatures algériennes et islamiques", faisant savoir que "cet événement culturel vise à mettre en lumière le rôle du ministère de tutelle dans la promotion de cet art, sa sauvegarde et à faire connaître le rôle de l'école algérienne de la miniature ainsi que des artistes spécialisés dans ce domaine".

70e anniversaire de la glorieuse Révolution de libération

"Tahaggart...l'Epopée des sables" a été présenté jeudi à l'Opéra d'Alger

Le chargé de la gestion de l'Office Riadh El Feth (OREF), Mourad Chouih, a passé en revue, lundi à Alger, les derniers préparatifs liés à la production artistique historique de l'Office, intitulée "Tahaggart...l'Epopée des sables", réalisée par Faouzi Benbrahim, et ce avant la générale qui sera présentée jeudi prochain, 21 novembre à l'Opéra d'Alger "Boualem Bessayeh".

Dans une conférence de presse animée à l'Office en compagnie du staff technique, M. Chouih a précisé que ce spectacle épique figure parmi "les principaux axes tracés par le ministère de la Culture et des Arts dans le cadre de la commémoration du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération".

Il s'agit, a-t-il dit, "de la première production épique de l'OREF, un travail exceptionnel, dirigé par le réalisateur Faouzi Benbrahim qui met en lumière une étape cruciale de l'histoire de la résistance dans le sud algérien".

Il a ajouté également que "les préparatifs de cette œuvre artistique ont démarré avec un casting à travers les 58 wilayas, depuis août dernier, suivi des répétitions à partir du mois d'octobre".

De son côté, le metteur en scène, Faouzi Benbrahim, a expliqué que "cette œuvre épique a été écrite par Ali Abdoun et porte le titre de « Tahaggart » en dialecte targui, signifiant la « libre », en référence à "l'Algérie résistante contre le colonialisme lors des résistances populaires

et durant la glorieuse Guerre de libération", soulignant que la présentation "est constituée de tableaux représentant les exploits des résistances populaires dans le sud algérien contre l'occupation française".

Il a rappelé que cette production "tend à mettre en lumière les étapes des tentatives d'incursion française dans le désert algérien et le grand sud, dans le cadre d'un travail axé notamment sur le caractère épique de l'œuvre, et ce, afin de donner à la présentation une âme plus esthétique et plus créative alliant les faits historiques à la symbolique de la légende", ajoutant que "la langue utilisée est un mélange entre l'arabe classique et le dialectal imprégné du patrimoine algérien séculaire...".

www.lecarrefouralgerie.dz



2

06h00 TFou
11h00 Téléshopping samedi
11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h50 Petits plats en équilibre
12h55 Météo
13h00 JT 13h
13h40 Reportages découverte
14h50 Reportages découverte
16h10 Les Docs du week-end
17h15 Star Academy, la quotidienne
18h00 50mn Inside
19h00 50mn Inside le mag
19h50 La mi-temps lecture
19h55 Météo
20h00 JT 20h
20h45 Darooma
20h50 Tirage du Loto
20h55 Quotidien express
21h10 Star Academy
23h30 Star Academy
01h14 Tirage de l'EuroMillions
01h15 Programmes de la nuit

12h50 A la source
12h55 Journal
13h00 Journal
13h20 13h15, le samedi...
13h58 C'est bon à savoir
14h00 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
15h00 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
16h00 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
16h55 Le geste cuisine
16h56 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18h00 Tout le monde a son mot à dire
18h40 N'oubliez pas les paroles
19h55 Journal
19h56 Journal
21h05 Vestiaires
21h10 L'anniversaire des Enfants de la télé, les 30 ans !
23h25 Quelle époque !
00h25 Planète Rap
01h20 Astrid et Raphaëlle



3

08h43 Hippocrate
09h43 The Fall Guy
11h46 La boîte à questions
11h54 Têtâtête(s)
12h12 L'hebd'Hollywood
12h25 Le cercle
13h15 Canal Sports Club
13h25 Leicester / Chelsea
15h35 Journal des coupes d'Europe
15h54 Canal Sport News
16h15 Avant-match Top 14
16h30 Multirugby
18h44 Canal Sports Club
19h50 Canal Rugby Club 1re partie
21h00 Avant-match Top 14
21h05 Vannes / Bordeaux-Bègles
23h02 Canal Rugby Club le débrief
23h23 Agence Tourisme
23h52 Agence Tourisme
00h51 Comme un prince
02h19 Les duos impossibles de Jérémy Ferrari

12h00 Enquêtes de région le mag
12h15 ICI 12/13
12h55 Cosy, le mag déco
13h35 Samedi d'en rire
14h35 Samedi d'en rire
15h40 Samedi d'en rire
16h35 Expression directe
16h40 Expression directe
16h45 Le jeu des 1000 euros
17h25 Slam
18h05 Questions pour un champion
18h50 Différents, et alors !
19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
19h55 Tout le sport
20h20 Le geste cuisine
20h30 Saveurs de saison
20h35 Ma première vente des vins des Hospices de Beaune
21h05 Le voyageur
22h35 Le voyageur
01h24 Cinéma de minuit
01h30 Détour
02h35 La p'tite librairie
02h40 Samedi d'en rire



arte

06h10 M6 Kid
07h45 Absolutement stars
10h10 66 minutes : le doc
10h55 66 minutes : grand format
11h45 66 minutes : grand format
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h30 Scènes de ménages
14h30 Chasseurs d'appart'
17h40 La grande semaine - 1re partie
18h35 La grande semaine
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h25 Scènes de ménages
21h10 Code Quantum
21h55 Code Quantum
22h45 Code Quantum
23h30 Code Quantum
00h00 Que le meilleur gagne !
01h15 Qui peut nous battre ?
02h20 Qui peut nous battre ?
03h20 Programmes de la nuit

10h30 L'archipel des Philippines
11h15 L'archipel des Philippines
12h00 L'archipel des Philippines
12h45 Le Nord sauvage de l'Ecosse : Des moutons et des surfeurs
13h30 Dans les bottes de Lucky Luke
14h25 Dans les bottes de Lucky Luke
15h20 Dans les bottes de Lucky Luke
16h35 Invitation au voyage
17h15 Le Kintoa, roi des cochons basques
17h50 Kazakhstan : Mamie et son taxi
18h35 Arte reportage
19h30 Le dessous des cartes
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes samedi
20h50 Les ancêtres des Windsor
21h35 Les ancêtres des Windsor
22h20 Les ancêtres des Windsor
23h10 Les ancêtres des Windsor
01h15 Le cauchemar des "deep-fakes" pornographiques



Votre soirée



21h10

CODE QUANTUM



Ben est à New York en 1985 dans la peau d'Aleyda Ramirez, une avocate commise d'office débordée. Elle est en charge notamment du dossier de Camilo Diaz, un jeune homme de 18 ans, accusé du meurtre de Nathan Herrera, qui tentait d'enrôler Leo, le petit frère de Camilo, dans un gang. Ben doit prouver son innocence pour lui épargner la prison et sauver la vie de son frère. Cette fois, Addison laisse sa place d'hologramme à Jenn, espérant que son expérience juridique sera utile à Ben, mais celui-ci doit aussi composer avec une relation qui complique l'affaire.

3

21h10

LE VOYAGEUR



En quête de solitude profonde dans une forêt reculée de l'Allier, l'enquêteur Kandinsky voit sa tranquillité perturbée par des messages anonymes insistants. Ces derniers établissent un lien troublant entre trois disparitions féminines inexplicables dans la région de Brest. L'action désespérée de Madeleine Guyot, mère d'une victime en grève de la faim déterminée, le convainc finalement d'intervenir. Il établit son quartier général chez elle et s'associe activement aux proches des disparues pour déterrer les secrets enfouis liant mystérieusement ces femmes.

arte

20h50

LES ANCÊTRES DES WINDSOR



La dynastie des Windsor a régné de 1714 à 1830. D'origine allemande, cette royauté s'est pourtant installée sur le trône britannique de manière légitime : à la mort de la reine Anne en 1714, le prince héritier du Hanovre, George-Louis de Brunswick-Lunebourg - alias George 1er - est le seul prétendant éligible à la couronne britannique. Dans une Grande-Bretagne scindée en deux camps religieux, son règne sera mouvementé : la première rébellion jacobite, orchestrée en 1715, est suivie par la débâcle financière de 1720. **Realisateur:** Mimi Templar-Gay



ORAN
24 | 14

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



07h47
05h51
59%
32 km/h

Alger	☀️	19-12
Constantine	☀️	18-07
Annaba	☀️	22-09
Ouargla	☀️	26-12
Mostaganem	☀️	24-16
Béchar	☀️	24 -10

Bande de Ghaza

80% de la sont désormais des zones à haut risque



Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, a déclaré que 80% de la bande de Ghaza "sont des zones à haut risque" et les habitants sont obligés de quitter l'enclave palestinienne, ravagée par plus d'un an d'agression sioniste génocidaire, "à la recherche d'une sécurité inexistante". "80% de la bande de Ghaza sont désormais des zones à haut risque où les gens sont obligés de fuir à la recherche de l'essentiel en particulier d'une sécurité inexistante", a écrit M. Lazzarini dans un message sur les réseaux sociaux. Les habitants de Ghaza "sont pris au piège et n'ont aucun endroit sûr où aller", a-t-il poursuivi. Et d'ajouter encore: "Les habitants du nord de Ghaza sont toujours sous un siège sévère. Ils courent pour sauver leur vie dans un cercle vicieux et sont privés d'aide humanitaire depuis plus de 40 jours". "A travers Ghaza, l'acheminement du peu d'aide autorisée est devenu extrêmement complexe notamment en raison de voies d'acheminement peu sûres", a-t-il conclu. Les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voies terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre 2023, faisant 43.985 martyrs, dont une majorité de femmes et d'enfants, et 104.092 blessés, tandis que des milliers de victimes se trouvent toujours sous les décombres.

Question palestinienne

Mise en garde contre toute atteinte à la solution à deux Etats

Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, a mis en garde contre les tentatives visant à saper la solution à deux Etats concernant la question palestinienne. Moins de deux semaines avant la fin de son mandat, Wennesland a déclaré dans une interview à ONU info que plus d'un an après le début de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza, "nous sommes à un point où la diplomatie a échoué dans une situation où la géopolitique est extrêmement difficile". Wennesland a souligné à ce propos que la guerre à Ghaza représente "le plus grand test de résistance" auquel les Nations Unies ont été exposées dans le dossier du Moyen-Orient. L'émissaire de l'ONU a souligné la nécessité d'un cessez-le-feu à Ghaza et l'accès des humanitaires aux populations sur le terrain. Il a estimé en outre que "la paix est toujours possible et que la solution à deux Etats, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, reste viable malgré les tentatives visant à la saper".

Maroc

Les sinistrés du séisme d'Al Haouz dénoncent l'indifférence du Makhzen

Les sinistrés du séisme d'Al Haouz au Maroc ont organisé jeudi un sit-in à Chichaoua, à l'ouest de Marrakech (Maroc) pour réclamer leurs droits spoliés, face à une indifférence gouvernementale flagrante et à une corruption scandaleuse dans la distribution des aides. Pendant ce temps, les fonds destinés à la reconstruction seraient dilapidés au profit des proches du pouvoir. Selon des sources médiatiques locales, les victimes du séisme du 8 septembre 2023 se sont engagées dans un sit-in de trois jours dans la région, protestant contre leur marginalisation et exigeant une enquête sur les irrégularités liées à la distribution des aides. Ces sinistrés, qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles depuis plus d'un an, appellent à la justice et à l'équité. Les manifestants, exprimant leur désespoir, ont souligné qu'ils étaient fatigués de manifester dans différents lieux, que ce soit à Chichaoua, à Marrakech ou même devant le Parlement

à Rabat, sans obtenir de résultats. Leurs revendications, ont-ils affirmé, restent ignorées par les autorités. Les sinistrés ont lancé un appel pressant au gouvernement pour mettre fin à ce qu'ils ont qualifié de "chaos" et ont exigé l'envoi d'une commission pour examiner les dossiers et enquêter sur la disparition des fonds destinés aux victimes. Ils ont également dénoncé la désinformation propagée par les médias officiels. Selon leurs témoignages, plusieurs familles vivent toujours sous des tentes, exposées à tous les dangers. Les vents violents et les pluies récentes ont aggravé leur situation, causant la destruction totale ou partielle des habitations. Les protestataires ont également condamné les discriminations dans l'attribution des aides pour la reconstruction. Ils ont affirmé que certaines familles, proches des notables locaux, ont bénéficié de multiples subventions, souvent sans résider dans les zones touchées. Faisant écho à ces revendications,

Fatima Tamni, députée de la Fédération de la Gauche Démocratique, a adressé une question écrite au ministre de l'Intérieur. Elle y a souligné la persistance des souffrances des victimes du séisme d'Al Haouz, notamment celles liées à des arnaques perpétrées par des entrepreneurs locaux. Dans cette lettre, Mme Tamni a affirmé que les zones sinistrées souffrent de conditions catastrophiques, aggravées par les récentes intempéries. Elle a insisté sur la nécessité d'une intervention immédiate pour atténuer les souffrances des familles qui vivent encore sous des tentes, dans des conditions inhumaines. La députée a également noté que des habitants ont été victimes de pratiques frauduleuses de la part de certains entrepreneurs, les privant de leurs économies et aggravant leur situation. Elle a ainsi exhorté les autorités à ouvrir une enquête approfondie pour protéger les droits des citoyens et garantir une gestion équitable des aides.

Résolution de l'ONU exigeant un cessez-le-feu à Ghaza

La Ligue arabe condamne le veto américain

La Ligue des Etats arabes a dénoncé l'exercice par les Etats-Unis de leur veto au Conseil de sécurité pour empêcher l'adoption d'un projet de résolution qui appelait à un cessez-le-feu et à la fin de l'agression sioniste en cours depuis plus d'un an dans la bande de Ghaza. Le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Aboul Gheit, a souligné: "Cette position américaine, isolée au niveau international et condamnée politiquement et moralement, est un feu

vert pour la poursuite (par l'entité sioniste) de la campagne sanglante contre les civils palestiniens à Ghaza, y compris le maintien de l'arme de la famine et des déplacements forcés à l'intérieur de la bande de Ghaza dans le but de vider le nord de sa population". Le secrétaire général a également indiqué que les Etats-Unis, en utilisant leur droit de veto, "renforcent l'impuissance internationale face au conflit le plus dangereux de la région et encouragent l'occupation à poursui-

vre la guerre afin de réaliser ses projets, qui incluent l'annexion et la réinstallation" de colonies. Il a déclaré en outre que le recours par les Etats-Unis à leur veto pour la quatrième fois face à un projet de résolution visant à mettre fin à l'agression contre Ghaza "renforce l'échec du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, affaiblit le système international et sape la confiance dans ce dernier".

Nouveau massacre perpétré par l'armée sioniste

66 Palestiniens tombent en martyrs

Au moins 66 Palestiniens sont tombés en martyrs, dont la plupart sont des femmes et des enfants, et des dizaines d'autres ont été blessés, dans un nouveau massacre perpétré jeudi par l'armée sioniste dans le nord de la bande de Ghaza, a rapporté l'agence de presse palestinienne (Wafa). Les avions de combat de l'occupant sioniste ont bombardé une place résidentielle entière à proximité de l'hôpital Kamal Adwan à Jabalia, dans le nord de la bande de Ghaza, faisant 66 martyrs et plus de 100 blessés, précise Wafa. Selon des sources médicales citées par Wafa, en l'absence d'équipes de secours dans le site du massacre, le personnel médical de l'hôpital Kamal Adwan a extrait les martyrs des décombres à mains nues. Les mêmes sources ont indiqué que les cas graves sont transportés sur les épaules vers l'hôpital pour y être soignés, compte tenu d'une situation sanitaire difficile et qui se détériore en raison de l'occupation sioniste et du siège imposé au nord de la bande de Ghaza. Elles ont ajouté que l'hô-



pital se transformerait en charniers si les institutions internationales n'intervenaient pas d'urgence et n'apportaient pas de fournitures médicales. Par ailleurs, des témoins oculaires ont déclaré que des dizaines de maisons à proximité de l'hôpital Kamal Adwan ont été rasées et d'autres gravement endommagées par les bombardements dévastateurs des forces

d'occupation. Les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voies terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre 2023, faisant 43.985 martyrs, dont une majorité de femmes et d'enfants, et 104.092 blessés, tandis que des milliers de victimes se trouvent toujours sous les décombres.